

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ESPACE VERT IMPASSE DU BÉARN SAMEDI 29 JUIN 2024 Arrêté n°2024/161		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la loi Warsmann n° 2009-526 du 12 mai 2009 sur les points concernant l'occupation du domaine public ;
VU la demande de Monsieur Raphaël GOSSELIN et Madame Mathilde DA SILVA GUÈDES domiciliés au 11 impasse du Béarn à Ifs, pour la célébration de leur mariage laïque sur l'espace vert situé impasse du Béarn à Ifs, à titre exceptionnelle le samedi 29 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser Monsieur Raphaël GOSSELIN et de Madame Mathilde DA SILVA GUÈDES pour l'installation d'une arche avec des ballons sur l'espace vert le samedi 29 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Raphaël GOSSELIN et Madame Mathilde DA SILVA GUÈDES, sont autorisés à occuper le domaine public à savoir l'espace vert situé impasse du Béarn à l'occasion de la cérémonie laïque de leur mariage, le samedi 29 juin 2024 de 15h00 à 17h00.
- Article 2 :** Cette occupation provisoire et révocable est valable pour une durée déterminée de 1 journée, le samedi 29 juin 2024.
- Article 3 :** Les bénéficiaires devront veiller à maintenir la libre circulation des tiers et les places de stationnements réservés aux personnes à mobilités réduites libres.
- Article 4 :** Les bénéficiaires veilleront à sécuriser l'accès à l'impasse avec l'installation de barrière et à maintenir dans un bon état de propreté l'emplacement occupé.
- Article 5 :** L'arrêté municipal sera publié au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Développement Local de la ville d'Ifs ;
- Monsieur Raphaël GOSSELIN et Madame Mathilde DA SILVA GUÉDES.

Fait à Ifs, le 26 juin 2024



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned above the printed name.

Michel PATARD-LEGENDRE